



## Quelle procédure si un huissier trouve le compte bancaire vide

-----  
Par Kas

Bonjour tout le monde, Quelle procédure si un huissier trouve le compte bancaire vide ?  
Et merci d'avance.

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,  
De quoi s'agit-il exactement ?

-----  
Par isernon

bonjour,

si le compte bancaire, objet d'une saisie attribution, est vide la saisie est infructueuse, la banque va facturer une certaine d'euros au débiteur saisi.

l'huissier peut essayer d'autres types de saisies, comme la saisie vente sur les biens du débiteur ou la saisie sur les revenus du débiteur.

l'huissier peut aussi faire régulièrement des saisies attributions infructueuses en attendant un recours à meilleur fortune du débiteur saisi (100 ? de frais à chaque fois).

salutations

-----  
Par Kas

Je vous remercie yapasdequoi et isernon, la personne consterné est en prison le moment et elle n'a pas de revenue ! es que je dois voir un avocat ?

-----  
Par kang74

Bonjour

Je ne vois pas bien ce qu'un avocat a avoir la dedans .

Vous devriez voir un point d'accès au droit pour faire certaines démarches, notamment pour éviter les dépenses .

Mais l'incarcération n'a jamais empêché les créanciers de récupérer leur dû .

Suivant la nature des dettes, un dossier de surendettement peut être déposé, mais il faudra qu'on vous amène certains documents .

-----  
Par Kas

Je vous remercie kang74, le problème c'est que la personne est en prison et son compte bancaire est vide !?

-----  
Par yapasdequoi

Pour quelle raison cette personne vous doit-elle de l'argent ?

Avez-vous un titre exécutoire ?

-----  
Par Kas

yapasdequoi oui il y a le jugement

-----  
Par yapasdequoi

Avec un titre exécutoire, l'huissier peut saisir le compte bancaire, mais aussi les revenus et les autres biens que possède la personne.

Si la personne est insolvable et n'a aucun bien de valeur, vous n'en tirerez rien.

Selon le montant en jeu, il est parfois raisonnable de laisser tomber. On ne tond pas un oeuf.

-----  
Par Kas

yapasdequoi Je trouve votre réponse sympa  
mais pour moi il faut toujours trouver une solution !

-----  
Par yapasdequoi

Pensez-vous que votre débiteur a d'autres comptes bancaires ? des biens dissimulés ? des activités lucratives occultes ?

A-t-il vidé son compte récemment?

(organiser son insolvabilité est un délit)

Mais si c'est simplement une personne qui n'a plus rien que des dettes, laisser tomber avant d'engager plus de frais est aussi une solution.

-----  
Par Kas

yapasdequoi si il a un appartement

-----  
Par yapasdequoi

Et vous l'avez signalé à l'huissier ? Il peut saisir ce bien immobilier ou forcer la vente aux enchères pour récupérer la somme due.

-----  
Par Kas

yapasdequoi merci beaucoup pour votre gentillesse.

-----  
Par yapasdequoi

Avec plaisir, bonne journée.

-----  
Par Kas

yapasdequoi à vous aussi